



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre novembre, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, BONATO Brigitte, BARI Nadine, MUSARD Denis, DECHAUX Marie-Claire, CIOT Xavier, BRUN Sylvie, COUDERT Olivier, DAPPEL Christophe, FANGET Dominique, FAYARD Adeline, GHIRONI Marc, GIACOMETTI Geneviève, IDELON-RITON Marie-Christine, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VIDELO Annie, VILLARET Eric, HELME Thierry, PAULIN Ginette, RIVIERE Carlos.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

CLARET Albert, pouvoir donné à BRUN Sylvie
JOURDAN Marie-Claire, pouvoir donné à BARI Nadine
COUDERT Olivier, pouvoir donné à DAPPEL Christophe
PREUX Christelle, pouvoir donné à HELME Thierry

DURAND Bernard, pouvoir donnée à BONATO Brigitte
CALONEGO Fabien, pouvoir donné à CIOT Xavier
LAURENS Patrick, pouvoir donné à GHIRONI Marc

Appel – Ouverture de séance

Hommage à Claude PEQUIGNOT, décédé le 18 novembre 2016, Maire de La Mure de 1980 à 2001.

Le Maire rappelle les différents mandats de Claude PEQUIGNOT, conseiller général du canton de La Mure de 1985 à 1998, conseiller régional de 1986 à 1998 et de 2002 à 2004.

Une minute de silence est respectée par l'assemblée municipale.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2016.

→ Compte-rendu adopté à l'unanimité

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n° 2016 – 090

Budget Général 2016 – Décisions Modificatives n° 8 et n° 9

Le Maire expose au Conseil municipal :

Les crédits prévus à certains chapitres du budget général 2016 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

DM n° 8

Mouvement de crédits

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATIONS	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
014	73925	Remboursement fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	1 844,00 €			
012	64111	Rémunération salaires	6 000,00 €			
66	6611	Intérêts des emprunts	4 200,00 €			
	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation			12 044,00 €	
		TOTAL	12 044,00 €		12 044,00 €	

DM n° 9

Mouvement de crédits

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATIONS	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
16	1681	Emprunts	6 100,00 €			
013	1328	Autres participations			6 100,00 €	
		TOTAL	6 100,00 €		6 100,00 €	

A FAYARD donne explication des décisions modificatives.

T HELME demande ce que représentent les 6000 € d'augmentation de rémunération de salaires.

→ cela est expliqué par la modification des grilles revalorisées en 2016 pour les agents de catégorie B.

Concernant les 4200 € en intérêts d'emprunts, il s'agit d'une régularisation par rapport au budget prévisionnel avec un début des échéances du remboursement de l'emprunt souscrit fin 2015.

Le groupe d'opposition s'abstient pour rester en cohérence avec son abstention lors du vote du budget primitif.

4 Abstentions (groupe d'opposition), délibération adoptée

Tarification de l'eau au 1^{er} janvier 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la tarification du m³ d'eau à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sachant que la commune a acté le transfert de la « Collecte des eaux usées domestiques » au Syndicat Intercommunal de la Jonche (SIAJ) par délibération n° 2013-067 du 14 juin 2013, le Conseil Municipal se prononce uniquement sur la partie relative à la distribution de l'eau.

Le prix de l'eau ayant évolué au 1^{er} mars 2016, la collectivité reconduit les mêmes montants à compter du 1^{er} janvier 2017. La présente délibération reste valide sans limite de temps sauf modification par l'assemblée délibérante.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Adopte à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs ci-dessous :**

Charges liées à la distribution de l'eau potable :	
- Abonnement annuel	20,00 €
- Consommation (tarif au m3)	0,75 €
Charges liées aux amortissements et investissements :	
- Abonnement annuel	10,00 €
- Consommation (tarif au m3)	0,20 €
Taxes organismes publics :	
- Lutte contre la pollution	0,29 €
- Préservation des ressources en eau	0,07 €

A FAYARD présente les tarifs de l'eau pour 2017 ; ces derniers sont inchangés par rapport à 2016.

T HELME s'interroge sur le fait que l'année précédente, le budget de l'eau était déficitaire avec un compte d'exploitation en négatif, et que cela n'est pas répercuté sur le nouveau tarif proposé.

Le Maire indique qu'il est particulièrement surpris de cette remarque... il rappelle que lors du vote des tarifs pour 2016, le groupe d'opposition s'était opposé à une augmentation et avait clairement communiqué sur ce sujet.

Il semblerait que pour la présente délibération, la tendance du groupe d'opposition irait vers une augmentation des tarifs pour un équilibre budgétaire.

Le Maire demande à T HELME si le groupe d'opposition souhaite une augmentation du tarif de l'eau ?

T HELME explique qu'il préfère attendre la présence de C RIVIERE pour débattre sur ce sujet.

Le Maire rappelle qu'il avait proposé à C RIVIERE (en tant que professionnel sur le sujet) de travailler ensemble pour trouver des pistes concernant le budget de l'eau et le réseau d'eau potable, en faveur de l'ensemble des muros.

4 Abstentions (groupe d'opposition), délibération adoptée

Modifications de postes suite aux avancements de grades pour l'année 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le déroulement de carrière d'un fonctionnaire peut donner lieu à un avancement de grade par ancienneté ou suite à la réussite à un examen.

Les propositions d'avancements de grades au 1^{er} janvier 2016 sont les suivantes :

- **Services Techniques** : la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **Secrétariat des Elus et CCAS** : la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **Accueil** : la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- **Halte-Garderie** : la suppression d'un poste d'auxiliaire puéricultrice de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice principale de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **Ecoles** : la suppression d'un poste d'Atsem de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un poste d'Atsem principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- **Ecole de musique** : la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 16 h hebdomadaires (80 %) et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16 h hebdomadaires (80%).

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **donne son accord** pour les avancements de grades ci-dessus proposés à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **Donne son accord** pour les suppressions et créations de poste qui en découlent.

Délibération adoptée à l'unanimité

Arrivée de C.RIVIERE

Délibération n° 2016 - 093

Acquisition d'un tènement immobilier au n° 42 Grande Rue

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du projet global d'aménagement du centre bourg, en cohésion avec des démolitions déjà entreprises sur des maisons voisines pour revitaliser la Grande Rue, la commune de La Mure a la possibilité d'acheter un bien à usage d'habitation appartenant à Mesdames RORATO Armande et CRETTON Nathalie.

Cette maison vétuste située au n° 42 Grande Rue – parcelle cadastrée section AH n°818, construite en 1850, d'une surface habitable de 64 m², possède 4 pièces principales, distribuées sur 3 niveaux. Elle peut être acquise pour un montant de VINGT CINQ MILLE EUROS (25 000 €).

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- Après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine en date du 1^{er} septembre 2016, **donne son accord pour l'acquisition** auprès de Mme RORATO Armande et Mme CRETTON Nathalie du bien situé au 42 Grande Rue - parcelle cadastrée section AH n° 818, au prix de 25 000 € (VINGT CINQ MILLE EUROS).
- **Précise** que les débours et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- **Donne** toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la signature de tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire rappelle qu'il s'agit dans un premier temps de sécuriser les lieux.

Des réflexions seront lancées prochainement concernant les aménagements de cet espace aux abords de la halle une fois la démolition effectuée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2016 - 094

Aménagement Montée de la Citadelle :

Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Conseil Départemental de l'Isère

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La commune de La Mure a pour dessein de redynamiser son centre bourg et d'offrir un service à la population en suffisance pour répondre aux attentes. Comme toute ville d'habitat dense, la problématique du stationnement est une réalité au quotidien, qu'il soit résidentiel ou dédié à l'activité économique du centre-ville.

Pour pallier le manque crucial de places de stationnement, la commune a fait l'acquisition d'un terrain vierge de 3 500 m² à 200 mètres du centre-ville pour créer 100 places de stationnement et aménager le secteur alentour. La présente subvention porte donc sur la réalisation de cet aménagement

Ce projet est inscrit au budget à l'opération d'investissement n° 665 « **Création d'une aire de stationnement en centre-bourg : Montée de la Citadelle** ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

Le coût des travaux HT a été estimé à	326 936 €
Le coût de la maîtrise d'œuvre HT à 6,5 % des travaux	21 251 €
Coût total de l'opération HT	348 187 €

Le plan de financement suivant est proposé :

Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes	40 %	139 274 €
Subvention Conseil Départemental de l'Isère	40 %	139 274 €
Fonds propres de la Commune	20 %	69 638 €
Total HT	100 %	348 186 €

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- **Donne son accord** pour la réalisation de ces travaux;
- **Sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes** une subvention d'un montant de 139 274,00 € ;
- **Sollicite du Conseil Départemental de l'Isère** une subvention d'un montant de 139 274,00 € ;
- **Autorise le Maire** à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire explique que lors de sa visite à l'Hôtel de Région, une présentation du CAR (Contrat Ambition Région) a été effectuée et que ce projet entre parfaitement dans les critères, avec notamment une simplification des dossiers de demandes de subventions, et un bonus attribué pour les communes de 2000 à 20 000 habitants (pour des projets supérieurs à 15 000 €, hors travaux sur l'eau ou les voiries).

Entre le Département et la Région, 80% d'aides pourraient être obtenues ; il est important d'émettre cette demande.

C RIVIERE indique qu'il souscrit entièrement au projet qui va en faveur d'une augmentation de la capacité de stationnement en centre-ville de La Mure.

Délibération n° 2016 – 095

Création d'une aire de stationnement pour camping-cars sur les bords de Jonche :

Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Conseil Départemental de l'Isère

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le tourisme itinérant connaît un important développement ces dernières années. Gérer cette forme de tourisme en plein essor représente un enjeu à part entière pour le développement touristique local. Aussi, la commune de La Mure souhaite renforcer son pôle d'attractivité économique et touristique en proposant la création d'une aire de camping-cars en continuité des aménagements des bords de Jonche, site idéalement situé en termes d'accès, de proximité centre-bourg et de potentiel environnemental.

Ce projet structurant propose, dans le prolongement de la zone de stationnement des bords de Jonche, un emplacement d'une capacité d'accueil de 8 camping-cars avec équipement de vidage, point d'eau potable et collecte des ordures ménagères.

Ce projet est inscrit au budget à l'opération d'investissement n° 666 « **Création d'une aire de camping-cars** ».

Il est proposé de solliciter des demandes de subventions auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service ainsi qu'au Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

Le coût des travaux HT a été estimé à	66 245 €
Le coût de la maîtrise d'œuvre HT à 6,5 % des travaux	4 306 €
Coût total de l'opération HT	70 551 €

Le plan de financement suivant est proposé :

Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes	40 %	28 220 €
Subvention Conseil Départemental de l'Isère	40 %	28 220 €
Fonds propres de la Commune	20 %	14 111 €
Total HT	100 %	70 551 €

**Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- **Donne son accord** pour la réalisation de ces travaux,
- **Sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes** une subvention d'un montant de 28 220 € ;
- **Sollicite du Conseil Départemental de l'Isère** une subvention d'un montant de 28 220 € ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire informe que la ville a rencontré des associations de camping-caristes et que ce projet affiche 3 avantages :

- du stationnement sur le contournement de la ville,
- la possibilité de faire figurer la Mure sur le guide des associations de camping-cars,
- « fixer » des visiteurs camping-caristes sur un ou deux jours à La Mure.

Le projet s'inscrit pour la promotion du tourisme en Matheysine

Délibération n° 2016 - 096

Médiathèque – Musée Matheysin – Ecole de Musique - Prise en charge de l'animateur du patrimoine

Subventions annuelles du Département de l'Isère

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Comme chaque année, il y a lieu de solliciter le Département de l'Isère afin de pouvoir présenter les dossiers pour l'obtention des subventions de fonctionnement des services culturels de la commune.

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Sollicite le Département** pour l'obtention des subventions annuelles attribuées au titre de l'année 2017 pour le fonctionnement des services culturels suivants :
 - **Médiathèque « Maticena »**,
 - **Musée Matheysin**,
 - **Ecole Municipale de Musique de La Mure**.

- **Sollicite le Département** pour l'obtention de la subvention de prise en charge du salaire de l'animateur du patrimoine pour son exercice 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2016 – 097

Attribution de subventions à des associations sportives

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La Commission municipale « Jeunesse et Sport » du 04 novembre 2016 a proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association muroise « **Gym Club Matheysin** » qui était incertaine en début d'année de poursuivre l'activité et qui maintient finalement une activité avec un groupe « compétitions ».

De même, la Commission a proposé d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes :

- **RCMsd** pour frais de déplacements exceptionnels
- **Troll Team Triathlon** pour l'organisation de la Corrida des Trolls 2016
- **Club de Plongée** pour la Fête de la Plongée
- **FCSI** pour l'organisation du stage de jeunes
- **V.V.M** pour les sorties pédestres
- **Ski Club de l'Alpe du Grand Serre**

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **donne son accord** pour attribuer les subventions suivantes :
 - **Gym Club de La Mure** **400 €**
 - **Rugby Club Matheysin (RCM sd)** **1500 €**
 - **Troll Team Triathlon** **300 €**
 - **Club de Plongée Matheysin** **300 €**
 - **Football Club Sud Isère (FCSI)** **500 €**
 - **Vivre et Vieillir en Matheysine (VVM)** **400 €**
 - **Ski Club de l'Alpe du Grand Serre** **400 €**

Délibération adoptée à l'unanimité

X CIOT indique qu'après attribution de ces dernières subventions aux associations sportives, l'enveloppe a été entièrement utilisée. Pour information, il rappelle que le PPA « Sports » a aussi été utilisé sur la totalité de son montant.

Le Maire explique que le Ski Club de l'Alpe du Grand Serre est en difficulté ; ce club rassemble une 40aine de jeunes dont de nombreux murois et des lycéens de la section ski.

X CIOT ajoute que des associations muroises sollicitent des aides auprès des communes extérieures pour leurs enfants licenciés à La Mure ; il est alors normal de donner aussi l'exemple en participant pour des adhérents murois dans des club d'une autre commune.

E NEF souligne qu'il s'agit là d'une subvention exceptionnelle.

C RIVIERE salue cet acte novateur et souscrit parfaitement quant à la participation de La Mure pour ses habitants licenciés dans des associations du territoire.

C RIVIERE rappelle malgré tout son regret de voir une enveloppe votée lors du Budget Prévisionnel qui ne soit pas utilisée en totalité au moment de la première délibération accordant les subventions de fonctionnement aux associations.

Délibération n° 2016 - 098

Subvention – psychologie scolaire

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La Ville de La Mure attribue chaque année une subvention à la Coopérative primaire de l'école des Bastions pour la mission de psychologie scolaire.

Il est proposé de renouveler cette aide et de l'augmenter cette année de 15% au vu de la mission de soutien effectuée par la psychologue scolaire, afin de lui permettre l'acquisition de petit matériel scolaire et administratif, de tests psychologiques et de couvrir des frais d'affranchissement du courrier.

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord** pour le versement à l'O.C.C.E. - Coopérative primaire des Bastions (service de psychologie scolaire), d'une subvention de **250 euros**.

Délibération adoptée à l'unanimité

T HELME demande pourquoi cette aide n'est pas attribuée par le budget de la Caisse des Ecoles.

D MUSARD explique que les subventions sont attribuées par le budget général.

Adhésion de la ville de La Mure au SIAG – Participation financière annuelle 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Par délibération en date du 16 octobre 2014, le Conseil Municipal adoptait les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et la Gestion du domaine de l'Alpe du Grand Serre (SIAG).

Dans ces nouveaux statuts, la ville de La Mure étant considérée comme « commune solidaire » doit en théorie apporter sa contribution à hauteur de 1%.

Néanmoins, dans une volonté forte et affichée pour soutenir et pérenniser l'activité de la station de l'Alpe du Grand Serre, équipement touristique majeur pour le territoire, la ville de La Mure a fait part de son engagement aux côtés de la station et a proposé d'accorder une participation à hauteur de **10 000 euros** pour son adhésion annuelle au SIAG pour l'année 2016.

La présente délibération sera reprise chaque année pour fixer le montant de participation de la ville de La Mure.

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Confirme la volonté** de la ville de La Mure pour soutenir l'activité de la station de l'Alpe du Grand-Serre,
- **Accepte d'accorder une participation** financière de 10 000 euros au SIAG en tant que commune solidaire adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'année 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire rappelle que La Mure s'est engagée de manière solidaire avec la station de l'Alpe du Grand Serre pour attribuer une aide exceptionnelle pendant 3 ans, en faveur du tourisme en Matheysine et du soutien envers la station qui demeure un atout majeur pour le territoire.

Il s'agit de la 2^{ème} aide exceptionnelle pour un montant de 10 000 €, sachant que la ville de La Mure est membre du SIAG à hauteur de 1% des parts.

Ce montant de 10 000 € est très largement supérieur à la participation que devrait verser normalement La Mure au vu des 1% de parts (700 €)

Délibération n° 2016 – 100

Étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat :

Demande de subvention auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de lancer des démarches, études, concours et concertations dans le cadre du projet de réhabilitation du cœur historique de la ville de La Mure.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé de réaliser une étude pré-opérationnelle **d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** sur le secteur du centre ancien de la commune de La Mure.

Cette étude pré-opérationnelle devra permettre de confirmer l'opportunité de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée ou non à un dispositif plus incitatif dans le centre-ancien de La Mure, en fonction des situations rencontrées.

Il s'agira de proposer, à la suite du diagnostic, un périmètre opérationnel pertinent, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages opérationnels et financiers permettant de définir les engagements contractuels des partenaires au titre d'une éventuelle OPAH ou d'un autre type d'opération si cela s'avère opportun au regard des problématiques dégagées dans le diagnostic.

Aussi il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'ANAH ou tout autre partenaire susceptible de pouvoir aider au financement de cette étude.

Vu cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

- Donne son accord et autorise le Maire afin de solliciter Agence Nationale de l'Habitat ou tout autre partenaire pouvant apporter une aide financière à cette étude.

Délibération adoptée à l'unanimité

C RIVIERE demande à quel montant s'élève l'étude ?

N BARI explique qu'en la matière « tout est possible », mais dans le cas de cette étude, la ville ne pense pas aller au-delà de 20 000 €, sachant que l'étude est subventionnée à 50 %.

Le Maire informe que la restitution de l'étude sera présentée en séance du Conseil Municipal.

Délibération n° 2016 – 101

Convention avec la société ASO pour le Tour de France 2017

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La société Amaury Sport Organisation (ASO) est une société spécialisée dans l'organisation de manifestations et d'épreuves sportives de haut niveau et de renommée internationale.

La commune de La Mure et la Communauté de Communes de la Matheysine se sont portées candidates pour accueillir le départ d'une épreuve du Tour de France 2017.

C'est ainsi que la société ASO a proposé un départ à La Mure pour l'étape La Mure/Serre-Chevalier le mercredi 19 Juillet 2017.

Il convient de formaliser ce partenariat entre La Ville de la Mure, la Communauté de Communes de la Matheysine et la société Amaury Sport Organisation par la signature d'une convention (jointe en annexe),

Vu cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord et autorise le Maire** pour signer la convention sus-citée avec la Société ASO et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire explique que la convention est tripartite entre La Mure, ASO et la CCM, car il s'agit d'un événement territorial pour la promotion de toute notre Matheysine et au-delà...

Il rappelle qu'une première demande avait été émise par F MARCHIOL en 2012 et que la ville de La Mure avait dû faire ses preuves avec l'organisation d'une arrivée du Critérium en 2014 ; la Communauté de Communes avait réitéré la demande fin 2015 pour une arrivée ou départ d'étape en Matheysine.

L'événement est sans précédent pour la promotion de notre région, avec le direct TV avant le départ, la retransmission de l'étape sur sa totalité, des animations autour de l'événement etc...

Le ticket d'entrée est de 65 000 € HT, des demandes de subventions ont été adressées au Département et à la Région.

C RIVIERE demande quelle collectivité s'acquittera de la somme ?

Le Maire explique que pour des raisons de simplicité lors de l'engagement, il a été décidé que La Mure sera le payeur et que la CCM reversera à La Mure une participation et les subventions qu'elle touchera pour l'événement.

C RIVIERE indique qu'il est important de rassurer les muroises et murois sur ce budget, et que ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité pour recevoir des événements majeurs sur le territoire.

Délibération n° 2016 – 102

Convention financière avec La Mure Cinéma-Théâtre

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La ville de La Mure met gratuitement à disposition de l'association « La Mure Cinéma-Théâtre » les locaux du théâtre et du matériel pour permettre à l'association d'assurer la gestion de sa mission d'action et de diffusion culturelle.

Pour le financement du fonctionnement de l'établissement, l'association s'engage à prendre à sa charge 45% des frais de consommation d'électricité, de chauffage et de frais de personnel relatifs à l'entretien (ménage) des locaux.

A cet effet, il convient de formaliser par une convention financière (jointe en annexe) les modalités de mise à disposition des locaux du théâtre entre la ville de La Mure et l'association « La Mure Cinéma-Théâtre ».

Vu cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord et autorise le Maire** à signer la convention financière de mise à disposition du théâtre municipal avec l'association « La Mure Cinéma-Théâtre »

4 Abstentions (groupe d'opposition), délibération adoptée

C RIVIERE donne l'explication de vote du groupe d'opposition : il salue l'effort fait pour inciter une baisse des charges de cette association, mais rappelle qu'il est plutôt favorable à une suppression de cette charge.

Le Maire explique que cette démarche est la « marque de fabrique » de l'actuelle gestion communale ; les associations payent leurs charges de fluides pour leurs sièges et que ce choix tend vers une sensibilisation et donc une incitation aux économies d'énergies par les utilisateurs.

Délibération n° 2016 – 103

Convention Réseau Maticena

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Le réseau de lecture publique est un ensemble de bibliothèques à l'échelle de Communauté de Communes de la Matheysine, regroupé autour d'une médiathèque « Tête de Réseau ». Il permet de répondre à un certain nombre d'enjeux, notamment d'optimiser les moyens et d'améliorer l'offre de lecture publique sur le territoire.

La Communauté de Communes dispose de la compétence de lecture publique sur l'ensemble de son territoire et souhaite ainsi consolider le réseau initial de lecture publique tout en l'élargissant aux communes membres, en associant leur bibliothèque dans une démarche volontaire.

En intégrant le réseau, les bibliothèques s'engagent à appliquer notamment un règlement intérieur unique et des tarifs uniques définis comme suit :

- Etablissements scolaires de la CCM : gratuit
- Etablissements scolaires hors CCM : 30 euros
- Moins de 18 ans : gratuit
- Tarif adhésion par an : 15 euros
- Tarif adhésion saisonniers-vacanciers sur territoire CCM par an : 15 euros
- Tarif adhésion (habitants communes extérieures CCM) par an : 30 euros
- Tarif réduit par an : 8 euros

Il convient de formaliser par une convention (jointe en annexe) le partenariat entre les bibliothèques membres du réseau et la Médiathèque « Tête de Réseau », et de définir les engagements de chacune des parties.

Vu cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord et autorise le Maire** à signer la convention sus-citée avec la Communauté de Communes de la Matheysine.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2016 - 104

Nom de la future Halle des Sports « Fabrice MARCHIOL »

Le Maire expose au Conseil Municipal,

La future Halle des Sports située sur le terrain communal en lieu et place de l'ancienne piscine avenue des Plantations est actuellement en construction et devrait être opérationnelle au cours du deuxième semestre de l'année 2017.

Ce nouvel équipement communal s'inscrira comme un outil sportif de qualité et comptera parmi les équipements structurants du territoire.

La Municipalité souhaite donner un nom à ce nouvel équipement.

Au vu de l'implication très forte de Fabrice MARCHIOL, Maire de La Mure de 2001 à 2015, décédé le 05 mars 2015 ;

Au vu de son investissement de longue haleine et des nombreuses négociations qu'il a pu mener durant plus de 10 ans pour l'aboutissement effectif de ce projet jusqu'au Jury du concours d'architectes qu'il a présidé en début d'année 2015 :

→ il est proposé de baptiser ce nouvel équipement sportif lors de sa future inauguration en lui attribuant le nom de « **Halle des Sports Fabrice MARCHIOL** ».

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord et approuve le nom de « Halle des Sports Fabrice MARCHIOL »** pour baptiser la future Halle des Sports située avenue des Plantations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2016 – 105

Nom de la salle de l'ancienne bibliothèque située rue Saint Jacques :

Espace « Marie-France et Bernard de la Fayolle »

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Depuis le déménagement de l'ancienne bibliothèque municipale en 2010 dans le bâtiment de la médiathèque Maticena située sur les bords de Jonche, les anciens locaux de la rue Saint Jacques devenus vacants sont régulièrement utilisés pour accueillir des conférences, expositions, représentations etc... et dans la grande majorité des cas, à vocation culturelle.

Ces locaux dont l'entrée est située sur la rue Saint Jacques sont attenants à la Maison Carral abritant le Musée Matheysin.

Afin de ne plus appeler ces locaux « ancienne bibliothèque », la municipalité souhaite donner un nom faisant référence à la fois à la précédente activité des lieux, à la culture et au patrimoine local.

A cet effet, il est proposé de baptiser les locaux de l'ancienne bibliothèque « **Espace Marie-France et Bernard de la Fayolle** ».

Marie-France de la Fayolle et son époux Bernard de la Fayolle, tous deux décédés, ont largement contribué à la promotion et au développement de la culture en Matheysine et à la préservation du patrimoine local.

Marie-France a travaillé de nombreuses années comme bibliothécaire dans ces mêmes locaux.

Bernard, décédé en juin 2016, fut à l'origine de la création du Musée Matheysin à La Mure. Il fut conseiller municipal de 1977 à 2001 et Adjoint au maire délégué à la Culture de 1983 à 1995. Il était par ailleurs médaillé d'honneur de la ville de La Mure.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Donne son accord et approuve le nom de « Espace Marie-France et Bernard de la Fayolle »** pour baptiser la salle de l'ancienne bibliothèque située rue Saint Jacques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ouvertures dominicales – Détermination des « Dimanches du Maire » pour l'année 2017

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence de la dérogation appelée « **les Dimanches du Maire** », qui par délibération du Conseil municipal, autorise une ouverture sur toute la journée du dimanche, s'appliquant pour l'ensemble des commerces situés sur la commune (commerces de proximité et grandes surfaces, y compris non-alimentaires).

Cette dérogation est accordée chaque année ; depuis 2016 elle permet d'autoriser les ouvertures jusqu'à 12 dimanches dans l'année d'après la nouvelle législation (contre 5 précédemment).

Néanmoins, cela ne changera rien pour la commune de La Mure étant donné que **seuls 3 dimanches d'ouverture sur l'ensemble de la journée étaient accordés** (en période des fêtes de fin d'année) et que ce nombre ne sera pas augmenté pour autant en 2017.

La législation impose de définir à l'avance et par délibération du Conseil municipal avant le 31 décembre les « Dimanches du Maire » pour l'année suivante.

Pour 2017, il est proposé d'accorder la dérogation sur le principe des « Dimanches du Maire » pour une autorisation d'ouverture de l'ensemble des commerces de la commune pour les dates suivantes :

17 décembre 2017 - 24 décembre 2017 - 31 décembre 2017

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **Décide d'accorder** une autorisation d'ouverture dominicale des commerces sur le principe de la dérogation des « Dimanches du Maire » pour les 3 dimanches suivants :
 - **17 décembre 2017**
 - **24 décembre 2017**
 - **31 décembre 2017**

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

T HELME demande ce qu'il en est des ouvertures des grandes surfaces alimentaires les dimanches matins.

Le Maire explique que le sujet est en effet très compliqué, surtout lorsqu'il s'agit de « chantage à l'emploi » !

La ville ne peut pas faire preuve d'ingérence dans les entreprises privées, même si la municipalité affiche sa volonté de voir les grandes surfaces revenir sur leur décision et refermer les dimanches matins. Les positions des différentes enseignes restent contrastées sur ce sujet, mettant en avant des arguments différents et jouant la carte de la concurrence.

Bien que certaines grandes surfaces disent ne pas être favorables à l'ouverture dominicale, elles ne fermeront pas tant que toutes ne prendront pas cette même décision !

MC DECHAUX rappelle que des musiciens de l'Ecole de Musique de La Mure se produiront sur la scène du Summum aux côtés du célèbre trompettiste Ibrahim Maalouf le 7 décembre.

Cette démarche est un beau cadeau fait à notre établissement qui sera le seul à participer à cet événement.